

Un rapport très critique à l'égard du Smic

E entreprise.lexpress.fr/rh-management/remuneration-salaire/un-rapport-tres-critique-a-l-egard-du-smic_1519991.html

Anne-Hélène Pommier, 10 avril 2008

Le Conseil d'analyse économique (CAE) a rédigé un rapport assassin sur les effets négatifs du Smic en France, invite à revoir son mode d'indexation et relance l'idée d'un Smic jeune.

Alors que le gouvernement prépare une [réforme du Smic](#), Le [Conseil d'analyse économique](#) (CAE), collège d'experts chargé d'informer le Premier ministre sur les questions économiques, s'attaque également au sujet. Trois de ses experts vont remettre dans les prochains jours un rapport intitulé " Smic, revenu minimal et coût du travail : quelle articulation pour combiner justice sociale, incitation au travail et compétitivité ? " Un rapport qui ne fait pas de cadeaux au salaire minimum et émet quelques suggestions pour le réformer.

Changer le mode d'indexation

Premier constat des experts : si le nombre de smicards est plus élevé en France que dans les autres pays de l'[OCDE](#), cela tient à notre système d'indexation.

En France, le salaire minimum est fixé par la loi et de manière uniforme, alors que son montant est fixé conventionnellement et varie selon l'âge ou le secteur d'activité, le métier du salarié dans les autres pays. Selon les experts, notre méthode est d'autant plus critiquable qu'elle n'est pas efficace pour lutter contre les inégalités. D'après leurs études, un [salaire minimum uniforme et élevé](#) conduit à un [tassement global des salaires](#) et réduit le dialogue social.

Le rapport propose donc de modifier le mode de calcul de l'augmentation annuelle du Smic. Actuellement, le salaire minimum est établi au 1er juillet en fonction de la hausse des prix de mai à mai et de la moitié des gains de pouvoir d'achat du salaire ouvrier. Les experts voudraient écarter cette seconde donnée. En recalculant l'augmentation entérinée au 1^{er} juillet 2007 avec ces nouveaux critères, elle n'aurait été que de 1,2 % au lieu de 2,1 %.

La création d'un Smic jeune

Le CAE reproche en outre au Smic d'être responsable de la mise en place de politiques coûteuses. Vingt millions d'euros ont ainsi été dépensés sous forme d'[allègement de charges](#) en 2007, pour que les entreprises ne renoncent pas à embaucher malgré le niveau élevé du salaire minimum. Une situation jugée non pertinente par le CAE, qui affirme que le niveau élevé du Smic est justement la cause des difficultés rencontrées par les jeunes à la recherche d'un emploi.

Pour les experts, la création d'un Smic jeune est une piste à étudier sérieusement. Il permettrait selon eux de faciliter l'entrée sur le marché du travail des moins de 25 ans, et se justifierait par les différences de productivité et par la norme sociale qui veut qu'un jeune soit moins payé qu'un salarié plus âgé même à productivité égale. Une piste qui ravira sans doute les détracteurs du [Contrat premières embauches](#) (CPE).